

Réf: Dossier 381626

Avis de constitution

SOCIETE « KATHERM »

Siège Abidjan Abobo Colatier, Lot 190, Ilot 48

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KATHERM »

Objet :

- Isolation thermique ;
- Fumisterie ;
- Chaudronnerie ;
- Soudure et divers. .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Abobo Colatier, Lot 190, Ilot 48

Dirigeant(s) M KOUAME AMANY ARSENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-01609 du 18/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10437/GTCA/RC/2025 du 18/02/2025

